

Championnat de France Universitaire d'Échecs

Règlement Intérieur

Article 1 : Organisation

La Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU) et l'école EFREI Paris organisent les Championnats de France Universitaire d'Échecs, les 2 et 3 février 2019, dans les locaux de l'école EFREI Paris, 30-32 avenue de la République, 94800 VILLEJUIF.

Article 2 : Homologation et Appariements

Ce tournoi open est homologué par la Fédération Française des Échecs (FFE) et par la Fédération Internationale des Échecs (FIDE).

Sont autorisés à participer les étudiants licenciés A ou B à la FFE, munis d'une carte d'étudiant et d'une licence FFSU valides pour l'année en cours. Afin qu'un joueur étranger puisse participer au tournoi, il doit avoir reçu un numéro FIDE par sa fédération, faute de quoi la FFE lui attribuera un numéro français (affiliation sous le code pays « FRA »).

Le classement Elo pris en compte est le dernier classement Rapide (FIDE, ou FFE à défaut) publié au 1^{er} février 2019.

Le tournoi se joue en 9 rondes au système Suisse Intégral. Les appariements sont informatisés à l'aide du programme P.A.P.I (version 3.3.5, conçu par Erick Mouret).

Les Règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur (votées lors du 88ème Congrès de Goynuk en 2017 et entrées en application le 1^{er} janvier 2018).

Règles spéciales aux cadences Rapide et Blitz : les articles A4 et B4 s'appliquent pour l'intégralité de la manifestation.

Article 3 : Cadence

La cadence est de **15 minutes + 5 secondes/coup** pour toute la partie (cadence Fisher). Le **forfait est déclaré après 15 minutes de retard**, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 4 : Inscription

L'inscription aux Championnats de France Universitaire est gratuite.

Article 5 : Horaires des rondes et programme du Championnat

Samedi 2 février :

- 12h00 – 14h00 : accueil des compétiteurs (présentation de la licence FFSU et de la carte étudiante 2018-2019 obligatoire)
- 15h00 : Ronde 1
- 15h45 : Ronde 2
- 16h30 : Ronde 3
- 17h30 : Ronde 4
- 18h15 : Ronde 5
- 19h00 : Ronde 6
- 20h00 : Repas

Dimanche 3 février :

- 9h30 : Ronde 7
- 10h15 : Ronde 8
- 11h00 : Ronde 9
- 12h15 : Départages éventuels
- 12h30 : Retrait des panier repas
- 13h00 : Cérémonie de clôture et pot de l'amitié

Article 6 : Résultats

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) communique le résultat à la table d'enregistrement et vérifie qu'il est correctement enregistré. Les joueurs qui n'auraient pas donné leur résultat dans un délai suffisant (annonce micro) se verront créditer d'un double zéro.

Les demandes de nulle par application de la règle des 50 coups et de 3 fois la même position devront avoir été faites préalablement à l'arbitre qui commencera à effectuer le décompte des coups depuis ce moment et pour la suite de la partie. Toute demande faite a posteriori, ne sera pas recevable – car non prouvable – à l'exception :

1. De l'accord des deux joueurs
2. Des tables retransmises, et à condition qu'il n'y ait pas de problème technique.

Article 7 : Classement

Le classement final est établi suivant le nombre de points de partie.

En cas d'égalité pour la première place, le départage se joue en blitz de 5 minutes KO, aller-retour jusqu'à quatre prétendants (tournoi toutes-ronde). Au-delà de quatre prétendants, après tirage au sort des numéros, les blitz se jouent en tournoi toutes-ronde en aller simple.

Si la/les formule(s) ci-dessus ne dégagent(nt) pas un Champion de France, alors un blitz « mort subite » séparera les ex æquo. Le joueur classé devant l'autre au classement général de l'Open choisit sa couleur. Le conducteur des Blancs dispose de 5 minutes tandis que le conducteur des Noirs dispose de 4 minutes ; un incrément de 3 secondes/coup est ajouté à partir du 61ème coup pour les deux joueurs. Il y a obligation de gagner pour le conducteur des Blancs. Si le résultat est une nulle, le conducteur des Noirs l'emporte.

Pour les autres places, les systèmes de départage des ex-aequo sont dans l'ordre le buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles) puis la performance.

Article 8 : Titres décernés et Prix

Le titre de Champion de France Universitaire Individuel est attribué au 1^{er} joueur.

Le titre de Champion de France Universitaire par équipes est attribué aux quatre meilleurs compétiteurs issus d'une même A.S. ou d'une même académie. En cas d'égalité, c'est l'équipe ayant la moyenne Elo la plus faible qui remporte le titre.

La répartition des prix est la suivante :

- Champion de France Universitaire : 200€ + trophée
- Vice-Champion de France Universitaire : 100€ + trophée
- Troisième : 50€ + trophée

Autres prix décernés lors de ce championnat :

- Première féminine : 80€ + trophée
- Premier de la catégorie Elo 2000 – 2199 : 30€ + coupe
- Premier de la catégorie Elo 1800 – 1999 : 30€ + coupe
- Premier de la catégorie Elo 1600 – 1799 : 30€ + coupe
- Premier de la catégorie Elo 1000 – 1599 : 30€ + coupe

Récompenses par équipes :

- Équipe Championne de France Universitaire : trophée et médailles pour les joueurs
- Seconde et troisième équipes : trophée et médailles pour les joueurs

Tout joueur absent à la remise des prix renonce à son prix.

Article 9 : Arbitrage

Arbitre principale : Loriane LEBRET (Arbitre FIDE) – **Tel : 06.33.75.23.01.**

Arbitre adjoint : Pierre LARIVIERE (AFC).

Article 10 : Comportement des joueurs

Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'Échecs affichée dans la salle du tournoi. Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi, ainsi que d'analyser et de blitz dans la salle de jeu.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu. Il faut également éviter toute discussion et lecture suspecte.

Dans la salle de jeu, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique, non spécifiquement autorisé par l'arbitre, à moins qu'il soit complètement éteint dans un sac. Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de transporter un sac ou une veste contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur transgresse ce point réglementaire, le joueur perdra la partie et l'adversaire sera déclaré vainqueur.

Les arbitres peuvent effectuer un contrôle conformément au dispositif défini par l'article 11.3.3 des règles du jeu de la FIDE. Si un joueur refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 des règles du jeu de la FIDE.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés au Directeur des Titres et des Sanctions de la FFE.

Article 11 : Jury d'Appel

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le Jury d'Appel. La demande doit être faite par écrit immédiatement après la fin de la partie concernée et avant la publication de la ronde suivante. La demande écrite d'appel sera jointe au rapport technique du tournoi.

Le Jury d'Appel est présidé par l'organisateur du tournoi et est composé de l'arbitre principal ainsi que de trois joueurs désignés lors de la ronde 1. Ses décisions sont souveraines.

Article 12 :

L'inscription au Championnat de France Universitaire 2019 implique l'acceptation du présent règlement, ainsi que le consentement du participant à la diffusion des photos et vidéos prises lors du tournoi.

L'organisateur
Wojtek SOCHACKI

L'arbitre
Loriane LEBRET